



Syndicat National Unitaire

des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC**
Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban
04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33
snu04@snuipp.fr

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale,

objet : UPE2A les Plantiers Manosque

St Auban, le 19 juin 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'implantation d'une UPE2A aux Plantiers à Manosque est une bonne chose. Dispositif spécifique pour répondre à des besoins spécifiques. Une telle unité requiert un travail de coopération approfondie, à la fois en interne à l'école mais aussi avec tous les partenaires, qu'ils soient usagers, associatifs ou institutionnels. Aussi, le rôle et le travail de la direction s'en trouvent renforcés. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir considérer à minima cette UPE2A comme une classe à part entière et attribuer une quotité supplémentaire de 0,08 de décharge de direction pour l'école. Cela ne constitue pas, au regard de l'ensemble de la dotation départementale, un volume conséquent mais cela changerait tout pour faire vivre correctement ce dispositif.

En espérant que cette demande retiendra votre attention.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour le SNUipp04,

Ariane Sèdes,

Stéphane Bouthors,